



2022/220

Saint Mamert du Gard, le 2 août 2022

ARRETE DU MAIRE

Objet : pose d'un échafaudage 7 rue de la Galinière – travaux sur toiture SCI GALINIÈRE – Batisud construction

- Le Maire de la commune de Saint Mamert du Gard,
- Vu le Code de la Route et notamment l'article R 417-6,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-1 et 2,
- Vu la demande en date du 02/08/2022 de la société BATISUD CONSTRUCTION 32 Route de Nîmes à Saint Mamert du Gard – batisudconstruction89@gmail.com

ARRETE

Article 1 : OBJET DE LA DEMANDE

Pose d'un échafaudage au 7 rue de la Galinière – SCI GALINIÈRE.

Article 2 : REGLEMENTATION

Le stationnement est interdit devant et en face du chantier rue de la Galinière. Les panneaux suivants seront installés à cet effet :

- 2 panneaux AK5,
- 1 panneau AK3a,
- 1 panneau AK3b,
- Installation d'un échafaudage,
- Filets de protection.

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbal de la gendarmerie et les véhicules en stationnement gênant seront enlevés par la fourrière aux frais et aux risques des contrevenants.

Article 3 : DUREE DE LA REGLEMENTATION

Cette réglementation prendra effet **à compter du 08 aout 2022 et jusqu'à la fin des travaux (13/08/2022).**

Article 4 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le *Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères 30 000 NIMES, téléphone 04.66.27.37.00 – télécopie 04.66.36.27.86, mail : greffe.ta-nîmes@juradm.fr*, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAINT MAMERT DU GARD,
Le gérant de l'entreprise Batisud Construction,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application du présent arrêté.

P/Mme le Maire,

S ROUVIERE



Place de la Mairie – 30730 SAINT MAMERT DU GARD - Tél. : 04.66.81.10.29 – Fax : 04.66.81.10.22

mairie@st-mamertdugard.fr

République Française – Liberté – Egalité – Fraternité